

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire adresse ses félicitations à Madame Cécile PROVENDIER qui est maman d'une petite Léa depuis la veille. Elle adresse également des félicitations à Monsieur Alain TASSEZ qui est grand-père d'un petit Alexis né il y a dix jours.

-

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum et communique ensuite aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

Mme GRESSIN (procuration à M. DUVAL)
Mme MARTIN (procuration à Mme MALLET)
M. ADAM (procuration à Mme RENIER)
Mme PROVENDIER (procuration à M. GRESSET)

-

Monsieur THOR est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

-

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés **d'inscrire à l'ordre du jour de la séance le point supplémentaire suivant : modification du tableau des effectifs**.

Ce point est à inscrire afin de pouvoir créer un poste de maître-nageur-sauveteur en vue d'assurer le remplacement de Madame DANSIN, dépendant de la filière technique, venant de faire valoir ses droits à la retraite.

-

Madame le Maire souhaite la **bienvenue à Madame Catherine DOGET qu'elle installe officiellement en qualité de conseillère municipale**, à la suite de la démission de Monsieur Hervé PARKITNY pour raisons personnelles. Madame RENIER adresse en cet instant une pensée pour « Dodo », la maman de Catherine DOGET qui a longuement siégé au sein du Conseil municipal.

-

> Détermination du nombre d'adjoints

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), de maintenir à sept le nombre des adjoints au Maire d'Aubigny-sur-Nère.

> Election des adjoints au Maire

La liste « Ensemble pour Aubigny » présente la liste de candidats suivants aux postes d'adjoints au Maire : M. GRESSET – Mme GRESSIN – M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD – Mme BUREAU – M. DUVAL

Madame DAUGU indique que la liste « Alternative citoyenne » ne présente pas de liste.

Chaque conseiller municipal dépose son vote à bulletin secret dans l'urne à l'appel de son nom.

Après dépouillement effectué par Monsieur Dorian MELLOTT et Monsieur Richard THOR, **Madame le Maire déclare élus adjoints au Maire par 25 voix Pour et 4 bulletins blancs : M. GRESSET – Mme GRESSIN – M. TURPIN – Mme MALLET – M. ROUARD – Mme BUREAU – M. DUVAL dans l'ordre de la liste**.

Elle invite ensuite Monsieur DUVAL, adjoint au Maire nouvellement élu, à venir s'installer à côté de Madame BUREAU.

Madame le Maire communiquera les délégations à l'occasion de la prochaine séance. Madame BUREAU se verrait confier les domaines précédemment suivis par Monsieur PARKITNY et Monsieur DUVAL les fonctions de Madame BUREAU.

Madame le Maire indique que la liste des **marchés conclus et des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**, a été jointe pour communication aux membres du Conseil municipal lors de l'envoi de la convocation à cette séance.

Approbation du procès-verbal relatif à la séance du Conseil municipal en date du 25 Février 2016.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Madame DOGET qui ne prend pas part au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 Février 2016.

Madame le Maire précise qu'il s'agit bien d'un seul et même terrain concerné par l'opération de viabilisation dans la zone du Guidon figurant dans le DOB et faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR, cadastré section BH n° 461.

> Indemnités des élus

Madame RENIER indique que les modalités de versement sont identiques à celles jusqu'ici déterminées. Elle précise simplement que la présentation est faite en pourcentage et qu'elle ne renomme pas de huitième conseiller municipal délégué pour l'instant. La somme des indemnités versées aux conseillers délégués est prise sur l'enveloppe du maire et des adjoints, proportionnellement à leurs indemnités.

La délibération est présentée sous forme de pourcentage afin qu'elle reste conforme et applicable en cas de modification de point d'indice. Le projet a été adressé pour avis au contrôle de légalité afin d'éviter tout problème ultérieur.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions).

> Renouvellement des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal élit à la majorité des membres présents et représentés (26 voix Pour et 3 Abstentions) : Madame BUREAU – Madame VEILLAT et Madame JUBLOT membres du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Monsieur PARKITNY, et MALLET ont souhaité se retirer du conseil d'administration en raison des attributions

Les 8 membres élus au sein du Conseil municipal dans la composition du CCAS sont désormais : Mme BOUVARD – Mme MARTIN – Mme DORISON – M. CHAUSSERON - M DECROIX - Mme BUREAU - Mme VEILLAT – Mme JUBLOT.

Madame le Maire indique qu'elle sera amenée à modifier également la liste des membres désignés par arrêté en raison du souhait formulé par Messieurs MARIA et ACHARD de cesser leurs activités au sein du CCAS.

> Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2016

Madame RENIER indique que le tableau joint au projet de délibération présente un comparatif d'attribution de subventions aux associations sur les années 2015 et 2016.

Il est noté la suppression de la subvention à l'association Aubigny on Ice du fait que la patinoire n'a pas été implantée cette année, faute de bénévoles. Madame le Maire fait part de son étonnement de n'avoir reçu aucune plainte du fait de l'arrêt de la patinoire. Elle ajoute que Monsieur PARKITNY n'a pas non plus enregistré de remarques de ce type.

Madame RENIER indique que les conseillers municipaux ont été destinataires du tableau récapitulatif des montants versés aux associations au titre du Forfait jeune, sur la base de la délibération votée le 17 décembre 2015.

Sur une question concernant l'activité de l'association Berry Family, Madame BOUVARD indique qu'il s'agit d'une nouvelle association organisatrice de la manifestation s'étant déroulée à La Forge au profit des Restos du Cœur, pour laquelle le droit d'entrée était fixé à 5kg de denrées alimentaires. Ce concert était à tendance reggae l'année dernière et sera cette année « multi-musiques ».

Madame RENIER indique que la prévision de l'enveloppe globale pour l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2016 s'élève à 195 000 €.

Le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), la proposition d'attribution de subventions aux associations pour 2016.

> Comptes de gestion 2015 Commune – Assainissement – Eau – Moulin des Filles

Madame BUREAU rappelle les résultats figurant aux comptes de gestion de la Commune, du service de l'Assainissement, du service de l'Eau et du lotissement du Moulin des Filles.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 – le compte de gestion 2015 de la Commune faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 500 052,75 €	9 225 756,61 €
	Excédent de 1 725 703,86 €	
INVESTISSEMENT	2 056 777,69 €	1 643 525,44 €
	Déficit de 413 252,25 €	

2 – le compte de gestion 2015 du service Assainissement faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	87 993,04	173 288,09 €
	Excédent de 85 295,05 €	
INVESTISSEMENT	45 852,08 €	603 723,15 €
	Excédent de 557 871,07 €	

3 – le compte de gestion 2015 du service Eau faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	158 144,61 €	197 171,45 €
	Excédent de 39 026,84 €	
INVESTISSEMENT	204 555,39 €	156 350,74 €
	Déficit de 48 204,65 €	

3 – le compte de gestion 2015 du lotissement du Moulin des Filles faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	214 032,78 €	216 957,78 €
	Excédent de 2 925,00 €	

INVESTISSEMENT	214 032,78 €	80 000,00 €
	Déficit de 134 032,78 €	

> **Compte Administratif 2015 Commune**

Madame BUREAU présente les chiffres formant les résultats du Compte administratif 2015 de la Commune :

Dépenses de fonctionnement :

- les charges à caractère général : 1 870 809,71 €
 - les charges de personnel : 3 601 687,86 €
 - les atténuations de produit : 65 332 €
 - les autres charges de gestion courante : 873 571,34 €
 - les charges financières : 210 755,05 €
 - les charges exceptionnelles : 21 650,64 €
- ce qui représente un total de dépenses de 6 643 806,60 €

Recettes de fonctionnement :

- atténuations de charges : 197 402,35 €
 - produits des services : 488 835,35 €
 - impôts et taxes : 4 849 327,75
 - dotations et participations : 2 233 044,57 €
 - autres produits de gestion courante : 104 279,53 €
 - autres produits financiers : 18,90 €
 - produits exceptionnels : 158 627,56 €
- soit un total de recettes de 8 031 536,01 €

Madame RENIER souligne que les impôts et taxes représentent 60 % des recettes, rappelle que les dotations diminuent mais que cette diminution devrait se stopper et rester en l'état en 2017 d'après les informations relayées par la presse. Il y aurait néanmoins une obligation de fléchage sur les travaux pour améliorer la situation des entreprises de travaux publics et bâtiments.

Dépenses d'investissement :

- dépenses pour les opérations : 836 356,87 €
 - immobilisations incorporelles : 48 565,29 €
 - subventions d'équipements versées : 39 230,01 €
 - immobilisations corporelles : 570 742,46 €
 - remboursements d'emprunts : 474 674,65 €
 - dotations fonds divers et réserves : 569,00 €
- soit un total de 1 970 138,28 €

Recettes d'investissement :

- Dotations de fonds divers réserves : 685 747,30 €
 - subventions d'investissement : 269 267,79 €
- soit un total de 955 015,09 €

Dans le compte administratif, Madame RENIER souligne la baisse de la consommation d'eau ce qui est positif, mais la hausse légère de la consommation électrique en termes de prix même si la consommation a baissé. La consommation en gaz a augmenté du fait du remplacement de chaudières fuel par des chaudières gaz mais cela permet globalement d'enregistrer une baisse de consommation. La renégociation du contrat gaz a permis de réduire les dépenses dans ce domaine. La mutualisation des salles mises à disposition d'associations a contribué également à une réduction de dépenses au niveau des fluides. L'ancienne maison des associations n'était pas chauffée cette année.

Les participations aux organismes de regroupement comprennent le Syndicat du Pays Sancerre Sologne, le SIVOM Sologne Nord et le SDE 18. Leur montant est stable.

L'évolution des produits de la fiscalité : les produits ont été en hausse cette année grâce à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Madame RENIER indique que les courbes montrent une évolution positive des produits de la fiscalité directe locale. On voit très nettement entre 2009 et 2010 le changement de fiscalité avec le remplacement de la taxe professionnelle.

Pour ce qui concerne l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, Madame RENIER souligne que les économies réalisées se traduisent plutôt favorablement. L'évolution de l'épargne nette reste stable.

Madame BUREAU précise que l'épargne nette représente la capacité d'investissement de la Commune.

La capacité de désendettement se situe à 3,98 années. La construction de la gendarmerie augmentera cette capacité de désendettement mais des loyers seront encaissés en retour.

Concernant le profil d'extinction de la dette, Madame BUREAU indique qu'à suite de la renégociation de l'emprunt cette année, il y a une légère baisse de l'annuité ce qui a permis d'assurer la qualité des services publics, de nouveaux services comme les NAP, services sociaux ... sans augmentation d'impôts.

> Compte administratif 2015 du service de l'Assainissement

Madame BUREAU présente les dépenses réelles d'exploitation qui s'établissent à 17 267,90 € auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre pour 70 725,14 €, ce qui donne des dépenses d'exploitation de 87 993,04 €.

En recettes, il est constaté 81 647,78 € de recettes réelles d'exploitation auxquelles s'ajoutent 1 019,11 € d'opérations d'ordre, ce qui donne 82 666,89 € de recettes d'exploitation.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, les résultats en dépenses réelles d'investissement s'établissent à 33 500,76 € portées à 45 852,08 € avec les dépenses d'opérations d'ordre et patrimoniales.

Les recettes quant à elles s'élèvent à 11 332,21 € en recettes réelles d'investissement et à 93 389,56 € avec les opérations d'ordre et patrimoniales.

> Compte administratif 2015 du service de l'Eau

Madame BUREAU présente les dépenses réelles d'exploitation qui s'établissent à 75 878,56 € auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre pour 82 266,05 €, ce qui donne des dépenses d'exploitation de 158 144,61 €.

En recettes, il est constaté 173 255,80 € de recettes réelles d'exploitation auxquelles s'ajoutent 9 604,04 € d'opérations d'ordre, ce qui donne 182 859,84 € de recettes d'exploitation.

En section d'investissement, il est constaté : 77 245,50 € de travaux divers pour renforcer les réseaux, la ZAC Sud 5 101,21 € et le remboursement de l'emprunt pour 100 000 €, ce qui donne 182 346,71 € de dépenses réelles d'investissement auxquelles s'ajoutent 22 208,64 € d'opérations d'ordre et patrimoniales ce qui aboutit à 204 555,39 € de dépenses d'investissement.

Les recettes d'investissement comprennent des subventions d'investissement pour 4 550 € et des immobilisations financières pour 12 604,64 €, soit 17 154,64 € auxquelles s'ajoutent des opérations pour aboutir à 112 025,33 €.

> Compte administratif 2015 du service du lotissement du Moulin des Filles

Madame BUREAU présente des dépenses de fonctionnement qui comprennent les charges à caractère général pour 213 462,11 €, les opérations d'ordre pour 570,17 € et 0,50 € d'autres charges de gestion courante, soit un total de 214 032,78 €.

Les recettes de fonctionnement comptent 214 032,78 € d'opérations d'ordre entre sections et 2 925 € d'autres produits de gestion courante, soit un total de 216 957,78 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 214 032,78 € et les recettes à 570,17 €.

Sur une question de Madame DAUGU, Madame le Maire indique que l'ensemble de l'opération a été inscrite au budget primitif 2015 et que seule la première tranche a été réalisée, ce qui explique la différence constatée entre le prévisionnel et le réalisé.

Madame RENIER donne la présidence de séance à Monsieur GRESSET pour soumettre les comptes administratifs 2015 au vote du conseil municipal, et quitte la salle.

Sur la proposition de Monsieur GRESSET, le Conseil municipal approuve :

- à la majorité des membres présents et représentés, le Compte administratif 2015 de la Commune par 24 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention

- à la majorité des membres présents et représentés, le Compte administratif 2015 du service de l'Assainissement par 24 voix Pour, 4 Abstentions

- à la majorité des membres présents et représentés, le Compte administratif 2015 du service de l'Eau par 24 voix Pour, 4 voix Contre

- à l'unanimité des membres présents et représentés le Compte administratif 2015 du lotissement du Moulin des Filles

> Affectation des résultats 2015

Madame BUREAU présente les différentes affectations de résultats proposés pour les différents budgets Commune, Assainissement, Eau et lotissement du Moulin des Filles.

Le Conseil municipal approuve :

1 – à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention) l'affectation des résultats 2015 de la Commune telle que reprise ci-dessous :

COMMUNE	Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	8 411 140,35	7 500 052,75	911 087,60
Excédent de de fonctionnement reporté	814 616,26	-	814 616,26
Résultat de fonctionnement	9 225 756,61	7 500 052,75	1 725 703,86
Section d'investissement	1 643 525,44	1 807 420,51	- 163 895,07
Solde d'exécution reporté	-	249 357,18	- 249 357,18
Solde d'investissement	1 643 525,44	2 056 777,69	- 413 252,25
Résultat de clôture 2015	10 869 282,05	9 556 830,44	1 312 451,61
Restes à réaliser 2015	167 735,80	542 322,11	- 374 586,31
Résultat de clôture avec RAR	11 037 017,85	10 099 152,55	937 865,30
	002	937 865,30	
	001	- 413 252,25	
	1068	787 838,56	

2 – à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour, 4 Abstentions) l'affectation des résultats 2015 du service Assainissement telle que reprise ci-dessous :

ASSAINISSEMENT	Recettes	Dépenses	Solde
Section d'exploitation	82 666,89	87 993,04	- 5 326,15
Excédent d'exploitation reporté	90 621,20	-	90 621,20
Résultat d'exploitation	173 288,09	87 993,04	85 295,05
Section d'investissement	93 389,56	45 852,08	47 537,48
Solde d'exécution reporté	510 333,59	-	510 333,59
Solde d'investissement	603 723,15	45 852,08	557 871,07
Résultat de clôture 2015	777 011,24	133 845,12	643 166,12
Restes à réaliser 2015	-	15 732,00	- 15 732,00
Résultat de clôture avec RAR	777 011,24	149 577,12	627 434,12
RF	002	85 295,05	
DF	001	557 871,07	

3 – à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour, 4 Contre) l'affectation des résultats 2015 du service Eau telle que reprise ci-dessous :

EAU	Recettes	Dépenses	Solde
Section d'exploitation	182 859,84	158 144,61	24 715,23
Excédent d'exploitation reporté	14 311,61	-	14 311,61
Résultat d'exploitation	197 171,45	158 144,61	39 026,84
Section d'investissement	112 025,33	204 555,39	- 92 530,06
Solde d'exécution reporté	44 325,41	-	44 325,41
Solde d'investissement	156 350,74	204 555,39	- 48 204,65
Résultat de clôture 2015	353 522,19	362 700,00	- 9 177,81
Restes à réaliser 2015	17 505,00	13 860,00	3 645,00
Résultat de clôture avec RAR	371 027,19	376 560,00	- 5 532,81
DI	001	-	48 204,65
O	002		-
RF	1068		39 026,84

4 – à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation des résultats 2015 du lotissement du Moulin des Filles telle que reprise ci-dessous :

Moulin des filles	Recettes	Dépenses	Solde
Section d'exploitation	216 957,78	214 032,78	2 925,00
Excédent d'exploitation reporté		-	-
Résultat d'exploitation	216 957,78	214 032,78	2 925,00
Section d'investissement	570,17	214 032,78	-
Solde d'exécution reporté	79 429,83	-	79 429,83
Solde d'investissement	80 000,00	214 032,78	-
Résultat de clôture 2015	296 957,78	428 065,56	-
Restes à réaliser 2015			-
Résultat de clôture avec RAR	296 957,78	428 065,56	-
DI	001	-	134 032,78
RF	002		2 925,00

> Vote des taux des quatre taxes locales

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention), le maintien des taux des taxes d'habitation, du foncier bâti, foncier non bâti et C.F.E à leurs niveaux 2015, soit :

TAXE	TAUX
TAXE D'HABITATION	22,11 %
TAXE FONCIERE (BATI)	13,68 %
TAXE FONCIERE (NON BATI)	31,78 %
CONTRIBUTION FONCIERE ENTREPRISES	22,86 %

Madame DAUGU approuve le fait que les taxes communales n'augmentent pas mais précise que les taxes de la Communauté de Communes vont commencer à augmenter et entraîner une hausse d'impôts pour les administrés.

Madame RENIER répond que si l'Etat n'avait pas diminué les dotations, la commune aurait peut-être pu envisager de baisser les taxes mais cela n'est absolument pas le cas. Effectivement, la CDC a démarré avec des taux extrêmement bas mais actuellement il n'y a pas eu beaucoup de transfert de compétences sur la CDC, ce qui n'a pas allégé le budget communal pour l'instant.

Si les aides de l'Etat étaient restées au niveau de celles que la commune obtenait il y a quatre ans, une réflexion aurait pu être menée sur la baisse d'impôts.

Monsieur AUTISSIER revient sur le vote Contre ce budget émanant de membres de l'opposition.

Il indique que ce budget a le mérite, comme le précédent, d'être sincère, transparent et efficace. Il souligne que lorsqu'il voit le niveau d'économies réalisées avec les mutualisations diverses et variées, les efforts réalisés en matière d'investissement et qu'il voit les membres de l'opposition souligner les augmentations que d'autres ont réalisées plus largement dans d'autres secteurs, il se dit que les membres de l'opposition sont un peu durs avec la gestion locale et qu'il serait bon dans le bulletin municipal de veiller à ce que les critiques soient bien formulées et adaptées à la situation. Si beaucoup de communes de la taille d'Aubigny ont à peine quatre ans de remboursement de dettes, il y en a beaucoup plus qui enregistre une durée de remboursement de dix ans.

Monsieur AUTISSIER indique que le niveau de possibilité d'investissement atteint aujourd'hui résulte d'efforts réalisés depuis plusieurs années.

Il demande aux membres du groupe d'opposition ce qu'ils pourraient proposer en matière d'économies pour réduire la contrainte fiscale qui a été maintenue depuis une quinzaine d'années malgré des investissements importants et les maires qui se sont succédés. Il faut conserver cette

chance et les critiques doivent être au prorata de chiffres et la lecture du budget faite de manière responsable et non pas polémique.

Madame RENIER rappelle qu'il existe un FPIC intercommunal qui augmente considérablement et la CDC a décidé d'avoir un régime dérogatoire sur ce FPIC, c'est-à-dire que la Communauté de Communes doit prendre, selon la loi, 20 % du FPIC. Il a été décidé de porter ce taux à 40 %. Le FPIC doit connaître cette année une forte hausse (le chiffre n'est pas encore communiqué mais s'annonce important). C'est en grande partie à cause du FPIC que la CDC doit augmenter la fiscalité.

Madame DAUGU remercie pour les explications apportées. Elle indique que si le groupe d'opposition a voté contre le budget de la Commune, ce n'est pas parce qu'il n'apparaît pas sincère, ni clair, ni mal géré mais parce que les choix, lorsqu'ils sont possibles, n'auraient pas été les mêmes pour l'opposition que ceux retenus par la majorité municipale.

> Budget Primitif 2016 de la Commune

Madame RENIER annonce les prévisions 2016 de la section de Fonctionnement :

- charges à caractère général : 1 991 764 €
 - charges de personnel : 3 687 491 €
 - atténuations de produits : 117 000 €
 - autres charges de gestion courante : 910 887 €
 - charges financières : 171 825 €
 - charges exceptionnelles : 43 490 €
 - dépenses imprévues de fonctionnement : 63 949,98 €
 - virement en section d'investissement : 1 104 910,32 €
 - opérations d'ordre entre sections : 347 571,00 €
- Soit un total de 8 438 888,30 €.

Madame le Maire indique que les dépenses de personnel représentent la moitié des charges.

Pour les recettes de fonctionnement, Madame BUREAU indique qu'il est proposé d'inscrire :

- atténuations de charges : 163 136,00 €
 - produits des services : 448 575 €
 - Impôt et taxes : 4 804 855 €
 - Dotations et participations : 2 000 726 €
 - Autres produits gestion courante : 78 705 €
 - Produits financiers : 26 €
 - Produits exceptionnels : 5 000 €
- Soit un total de recettes de 7 501 023 €

- excédent antérieur reporté de fonctionnement de 923 915,32 €

Soit un montant total de recettes de fonctionnement cumulé de 8 424 938,32 €

En section d'Investissement, les dépenses se décomposent de la manière suivante :

- immobilisations incorporelles : 58 200 €
- Subventions d'équipement versées : 110 838,48 €
- Immobilisations corporelles : 829 032,15 €

Ce qui représente un montant de programmes annuels de 998 070,63 €.

Les prévisions pour les différentes opérations s'établissent comme suit :

- Musée Auld Alliance : 7 440 €. L'étude en question est réalisée et sera présentée au Conseil municipal par le cabinet d'études

- Château des Stuarts : 364 929 €
- Hébergement jeunes travailleurs : 142 701,14 €
- Economies d'énergies Maison des associations : 1 615,11 €
- Viabilisation parcelle cadastrée section BH n° 461 : 100 000 €
- Aménagement place Paul Lasnier : 94 680 € (1^{ère} tranche)
- Place Adrien Arnoux : 2 917,24 €
- Abords Maison François 1^{er} : 40 000 € (avec la rue de l'Eglise)

- Développement économique : 249 930,31 €. Madame RENIER indique que cela comprend un reste à réaliser 2015 pour le giratoire et la petite voie de liaison et 50 000 € pour l'expropriation Rateau

Ce qui représente un montant total de dépenses pour les opérations, de 2 002 283,43 €

- Remboursement d'emprunts : 444 520 €
 - Dépenses imprévues Investissement : 20 000 €
 - solde d'exécution d'investissement reporté : 413 252,25 €.
- Soit un total de dépenses d'investissement cumulées de 2 880 055,68 €

Les recettes d'investissement sont :

- dotations Fonds divers réserves : 907 838,56 €
 - subventions d'investissement : 338 235,80 €
 - emprunts et dettes assimilées : 1 000 €
- Soit un total de recettes réelles d'investissement de 1 247 074,36 €
- Virement de la section de fonctionnement : 1 104 910,32 €
 - Produits des cessions : 180 500 €
 - Opérations d'ordre entre sections : 347 571 €
- Soit un total de recettes d'investissement de 2 880 055,68 €

Madame BUREAU souligne que les recettes d'investissement sont principalement formées des dotations fonds divers et réserves à hauteur de 63 %, de produits de cessions pour 13 % et de subventions d'investissement pour 24 %.

Madame RENIER indique que de nombreux travaux sont prévus dans le cadre de l'Ad'ap, que l'échelonnement ayant été ramené de neuf à six ans, il convient d'inscrire un montant un peu plus important chaque année.

> Budget Primitif 2016 du service d'Assainissement

Madame BUREAU indique que le budget primitif 2016 se décompose comme suit :

- Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation sont de 18 490 € auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre et le virement à la section d'investissement.

Soit un total de dépenses d'exploitation de 168 815,05 €

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 167 795,05 € auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre entre section pour 1 020 €, soit un total de recettes d'exploitation de 168 815,05 €.

- Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 722 176,12 €, les opérations d'ordre entre sections et les opérations patrimoniales à 16 020 €, ce qui porte le total des dépenses d'investissement à 738 196,12 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 572 871,07 €, les opérations d'ordre entre sections et patrimoniales et le virement de la section de fonctionnement sont de 165 325 ,05 €, soit un total de recettes d'investissement de 738 196,12 €.

> Budget Primitif 2016 du service de l'Eau

Madame BUREAU indique que le budget primitif 2016 se décompose comme suit :

- Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 70 483 €, le virement à la section d'investissement est de 18 517 € et l'opération d'ordre entre sections de 84 000 €, ce qui représente un total de 173 000 €.

Les recettes sont formées du produit des ventes pour 173 000 €

- Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 125 844,19 € auxquelles s'ajoutent les opérations patrimoniales et le solde d'exécution d'investissement reporté pour aboutir à un total de dépenses de 189 048,84 €.

Les recettes d'investissement s'établissent à 71 531,84 € auxquelles sont ajoutées les opérations d'ordre entre sections pour 84 000 €, le virement de la section de fonctionnement pour 18 517 € et les opérations patrimoniales pour 15 000 €, ce qui porte les recettes d'investissement à 189 048,84 €.

> Budget Primitif 2016 du lotissement du Moulin des Filles

Madame BUREAU indique que le budget primitif 2016 se décompose comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 069 782,78 €, et la section d'investissement s'équilibre à 725 140,56 €.

Madame RENIER précise que la Commune a réduit le nombre d'apprentis mais recrute plus d'agents en Contrat d'Avenir. Il reste un apprenti en espaces verts.

Le Conseil municipal approuve :

1 – à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions) le Budget Primitif 2016 de la Commune

2 – à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions), le Budget Primitif 2016 du service de l'Assainissement

3 – à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 voix Contre), le Budget Primitif 2016 du service de l'Eau

4 – à l'unanimité des membres présents et représentés le Budget Primitif 2016 du lotissement du Moulin des Filles

> Convention d'installation d'une antenne de téléphonie sur le château d'eau des Petits Naudins – Transfert de S.F.R. à la société Infracos

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la nouvelle convention à signer avec la société Infracos en remplacement de la Société S.F.R pour l'installation d'une station radioélectrique sur le château d'eau des Naudins, avec une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016.

> Cession à l'euro symbolique de terrains formant l'emprise du collège Gérard Philipe au Conseil départemental du Cher

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur AUTISSIER qui ne prend pas part au vote :

1 – approuve le transfert au profit du Conseil départemental du Cher, des parcelles cadastrées section AR n° 82 – 253 – 317 et 325, à l'euro symbolique

2 – autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique à intervenir, les frais liés au transfert étant pris en charge par le Conseil départemental du Cher

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur TURPIN confirme que la parcelle située entre les parcelles cadastrées section AR n° 317 et 325 appartient à un particulier et n'est pas comprise dans l'emprise du collège Gérard Philipe.

> Vente d'un terrain communal Résidence du Moulin des Filles

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne à l'étude notariale Bomberault tout pouvoir pour déposer les pièces du lotissement au service de publicité foncière
- approuve la vente du lot n° 3 d'une superficie de 835 m², à Monsieur LEDOS et Madame COUTANT, moyennant le prix de 39 € TTC/m², sous réserve de l'obtention du financement nécessaire à l'opération par les acquéreurs
- confirme le prix de vente à 39 € TTC/m² pour l'ensemble des lots formant ledit lotissement
- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer les actes authentiques de vente, les frais de géomètre étant à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge des acquéreurs

Sur une question de Monsieur AUTISSIER, Monsieur TURPIN indique que sur l'ensemble du lotissement, deux permis de construire sont déposés et quatre lots sont retenus.

> Parc de la Maison Familiale Rurale : vente de bois

Monsieur TURPIN indique que des arbres du parc ont dû être coupés en raison de leur état.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente de ce bois à la société SBI moyennant un prix de 4 €/stère et 15 €/stère pour les piquets d'acacias.

Madame RENIER ajoute que la commune doit mettre en place un tonne-foret pour éloigner les corneilles du site, cela risque d'être gênant pour les riverains mais les corbetières qui avaient été placées dans le parc étaient régulièrement ouvertes par les jeunes de la maison familiale.

> Agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public (Ad'ap)

Monsieur ROUARD rappelle que le dossier présenté par la Commune en septembre 2015 prévoyant un étalement des travaux sur trois périodes de trois ans a été refusé.

Une nouvelle proposition est présentée sur deux périodes de trois ans, soit six années et tient compte des remarques formulées par les membres de la Commission d'accessibilité.

Monsieur ROUARD précise que du fait de la diminution du programme de travaux, la commune sera amenée à effectuer un effort dès 2016. Il ajoute que le total des travaux répertoriés sur l'agenda représente un montant de 879 496 € sur les six ans. Les associations d'accessibilité ont permis d'obtenir des avis très judicieux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le nouvel agenda présenté sur deux périodes de trois années
- autorise Madame le Maire à solliciter l'approbation de cet agenda auprès de la Préfecture.

> Championnat du Monde de travail des chiens de race Berger Belge – Convention de partenariat avec le Club Français du chien de Berger Belge

Sur le rapport présenté par Monsieur GRESSET, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la convention fixant les modalités de soutien de la Commune dans l'organisation de ce Championnat du Monde 2016 et autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention en question.

> Crédits attribués aux écoles publiques d'Aubigny pour l'achat de fournitures scolaires

Sur le rapport présenté par Monsieur CHAUSSERON, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le crédit de fournitures scolaires à 32,80 € par élève de primaire et de maternelle et à 41,40 € par élèves d'ULIS.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame RENIER rappelle qu'il s'agit de remplacer un maître-nageur-sauveteur ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un emploi d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 2^{ème} classe à temps complet et autorise Madame le Maire à modifier le tableau des emplois communaux en conséquence à compter du 1^{er} Avril 2016.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame DAUGU demande que la convocation du **Conseil municipal soit adressée par mail**.

Des problèmes ont été rencontrés au niveau informatique mais le document sera envoyé dès que possible.

2/Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations** :

Samedi 26 Mars 2016 à 10 h 30	Galerie François 1 ^{er}	Inauguration 2 ^{ème} Salon des artistes amateurs qui se tiendra du 26 mars au 3 avril 2016 Monsieur DEROTTELEUR indique que cette exposition comptera environ 50 participants (peinture, aquarelle, peinture sur soie, céramique...) Comme l'année dernière, les visiteurs voteront pour la plus belle œuvre et le gagnant aura la possibilité d'exposer ses œuvres durant toute la saison avec les professionnels. Madame RENIER remercie Monsieur DEROTTELEUR pour le travail accompli.
Samedi 26 Mars 2016 à 20 H	Salle des fêtes	Soirée dansante organisée par l'association Gym et Bien Etre
Lundi 28 Mars 2016 à 15 H	Salle des fêtes	Thé dansant organisé par le Comité des Fêtes
Vendredi 1 ^{er} Avril 2016 à 20 H	La Forge	Soirée théâtre organisée par l'école Sainte-Solange
Dimanche 3 Avril 2016 à 14 H	Salle des fêtes	Loto organisé par l'ACA Rugby
Samedi 9 Avril 2016 à 14 H 30	Salle des fêtes	Loto organisé par les ACPG – CATM
Dimanche 10 Avril 2016 à 15 H	Salle des fêtes	Défilé de mode et bal organisés par Aubigny Artisanat Boutiques
Jeudi 14 Avril 2016 à partir de 12 H	Salle des fêtes	Matinée dansante organisé par l'Amicale des retraités UNRPA
Jeudi 14 Avril 2016 à 14 H 30	Salle du 1 ^{er} étage du Château	Concert de Katel dans le cadre du Printemps de Bourges (complet). Madame RENIER remercie Monsieur le Président du Conseil départemental, au nom du Conseil municipal et de la ville d'Aubigny, qui a demandé aux organisateurs du Printemps de Bourges de délocaliser des spectacles sur Aubigny/Nère.
Jeudi 14 Avril 2016 à 16 H 30	La Forge	Concert avec GiedRé dans le cadre du Printemps de Bourges Des places sont encore disponibles.
Samedi 16 et Dimanche 17 Avril 2016	Salle des fêtes	Salon des Vins et Produits de Terroir organisé par le Rotary Club
Du vendredi 22 Avril 2016 au 25 Septembre 2016	Galerie François 1 ^{er}	Exposition « Street Art » Monsieur DEROTTELEUR explique que les mains des enfants et les dames de Créa Tricot prépare cette saison.

		<p>22 Avril dans la journée, la galerie sera ouverte à tous les scolaires pour visiter avec l'artiste qui sera présent.</p> <p>La semaine suivante, l'artiste sera en résidence pour élaborer à l'école des Grands Jardins une fresque avec les enfants, sur le mur de la rampe handicapés. Le thème choisi est de laisser un message pour les générations qui vont suivre.</p> <p>Vendredi soir, on pourra commencer à regarder les pièces présentées par Créa Tricot qui investiront petit à petit toute la ville. Il s'agit du Knit-Art qui formera un parcours pour les visiteurs de la galerie à travers la ville.</p> <p>Les enfants préparent également une structure qui sera appelée « la maison de l'espoir » faite de graffitis et de Knit-Art et à l'intérieur il y aura tous les messages d'espoir des enfants de l'école.</p> <p>Madame RENIER souligne l'intérêt de cette action au niveau du mélange des générations et remercie Monsieur DEROTTELEUR.</p>
Samedi 23 Avril 2016 à 20 H	Salle des fêtes	Soirée dansante organisée par le Far West Albinien
Dimanche 24 Avril 2016	<p>Journée Nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation</p> <p>11 h 15 : Rassemblement dans la cour du château</p> <p>11 h 30 : Cérémonie au Mémorial des Déportés avec dépôt de gerbe et de bouquets</p> <p>12 h 00 : Vin d'honneur dans la salle Bill Millin</p> <p>Du 19 au 30 Avril 2016 : exposition à la bibliothèque sur le maquis</p> <p>Madame DOGET précise que l'inauguration est prévue le 23 Avril 2016.</p>	
Dimanche 24 Avril 2016	Gymnases	Compétition « Bernard Jeu » organisée par le Tennis de Table sur la journée
Dimanche 24 Avril 2016 à 14 H	Salle des fêtes	Loto organisé par l'association Aubi'Gym

3/ Madame le Maire communique le **calendrier des réunions** :

Jeudi 31 Mars 2016 à 19 H 00	Salle des commissions	Commission Culture
Vendredi 1 ^{er} Avril 2016 à 18 H 15	Salle des commissions	3 ^o Commission – Jeunesse
Mardi 5 Avril 2016 à 19 H 00	Salle des commissions	Commission Tourisme
Mardi 19 avril 2016 à 17 H 00	Salle des commissions	6 ^o Commission - Sécurité
Mercredi 20 Avril 2016	Salle des commissions	Education et Développement économique
Jeudi 21 Avril 2016 à 20 h 00	Salle des commissions	8 ^o Commission - Finances
Jeudi 28 Avril 2016 à 20 h 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 20.